

E.M.C. 3ème.

Partie 1.

Etre citoyen.

Leçon 3.
Droits et devoirs des citoyens français.

I. Qui est « citoyen français » ?

A Citoyen par la nationalité française

**Droit
du sang**

À la
naissance

Article 18. Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français.

Code civil.



**Droit
du sol**

À 18 ans

Entre 13
et 18 ans

Article 21-7. Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité¹ [...].

Code civil.



Article 21-11. L'enfant mineur né en France de parents étrangers peut à partir de l'âge de seize ans réclamer la nationalité française¹ [...].

La nationalité française peut être réclamée, au nom de l'enfant mineur né en France de parents étrangers, à partir de l'âge de treize ans² [...].
Le consentement du mineur est requis [...].

Code civil.



1. À 18 ans et à 16 ans, une condition à remplir : avoir résidé en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans.
2. À 13 ans, la condition de résidence doit être remplie depuis l'âge de 8 ans.

FRANÇAIS PAR MARIAGE

- L'étranger qui se marie avec un conjoint français peut, après un délai de quatre ans, acquérir la nationalité française après « **déclaration** » au tribunal d'instance.



FRANÇAIS PAR NATURALISATION

- Un étranger majeur peut devenir français, par **décision de l'État**, s'il vit en France depuis **au moins cinq ans**, s'il a une connaissance suffisante de la **langue française**, de l'**histoire de France**.
- Il doit signer et approuver la **charte des droits et des devoirs du citoyen français**, qui rappelle les principes, symboles et valeurs de la République française.



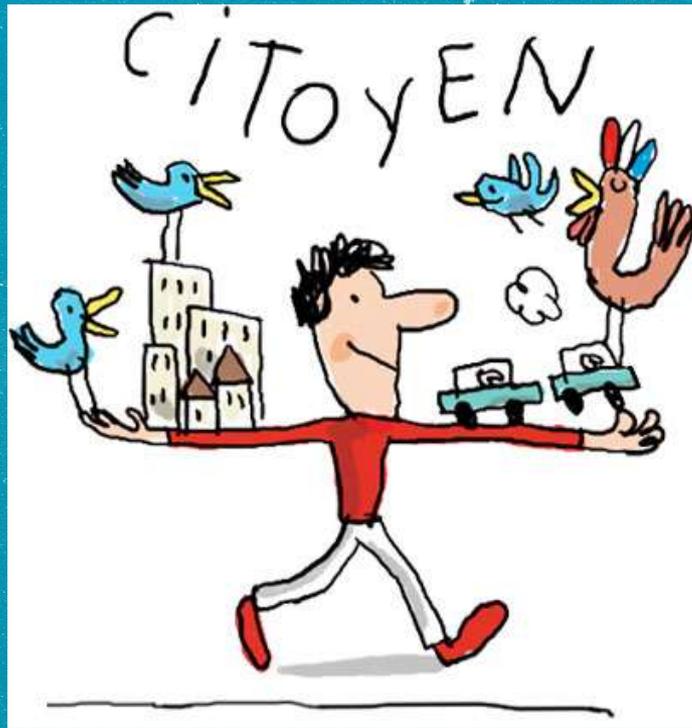
2 L'accès à la nationalité française,
pour les étrangers résidant en France

Pour être citoyen français, il faut avoir 18 ans et être de nationalité française.

La nationalité française s'obtient par :

- **le droit du sang** : au moins l'un des parents est de nationalité française.
- **le droit du sol** : il faut être né en France et avoir vécu au moins 5 ans en France (depuis l'âge de 11 ans si on demande la nationalité à 16 ou 18 ans ou depuis l'âge de 8 ans si on demande la nationalité à 13 ans).
- **mariage** : il faut être marié depuis 4 ans ou plus.
- **naturalisation** : il faut vivre en France depuis au moins 5 ans, avoir une connaissance suffisante de la langue française et signer la charte des droits et devoirs du citoyen.

II. Droits et devoirs des citoyens et démocratie.



Les
droits
du
citoyen.





Les
devoirs
du
citoyen.

JURÉS
D'ASSISES

Tirage au sort



Les droits des citoyens français.

- Se déplacer librement.
- voter.
- être candidat une élection.
- penser
- s'exprimer.
- se réunir.
- avoir ou non une religion.
- avoir un logement.
- avoir un travail.
- avoir accès la santé et à l'éducation.
- être protégé

Les devoirs des citoyens français.

- respecter la loi
- faire preuve de civisme et de civilité
- payer les impôts
- participer la journée défense et citoyenneté .
- être juré.

Les citoyens disposent de nombreux droits. Parmi eux, il y a le **droit l'éducation**. Il est important pour la démocratie car il permet de **former le futur citoyen l'exercice de sa citoyenneté**. Le **droit d'avoir sa propre opinion** est essentiel. Associé au droit **de se réunir et de s'associer**, il permet l'existence de plusieurs courants et partis politiques et le **pluralisme** est une des caractéristiques de la démocratie. Le **droit de s'exprimer** permet l'existence de **plusieurs médias** qui diffusent les **différents points de vue**. Le **droit de vote et celui d'être candidat** permettent au citoyen de **s'impliquer pleinement dans la vie de la démocratie** en choisissant ses représentants ou en tant représentant du peuple.

Cependant, les devoirs du citoyen sont tout aussi importants pour la démocratie. Le **respect des lois** permet aux citoyens de **vivre ensemble**, dans une société organisée et dans le respect des droits, de la sécurité et de la liberté de chacun. Le **civisme et la civilité** permettent de **bonnes relations entre les citoyens**, et concourent ainsi au bon fonctionnement de la démocratie. Le **paiement des impôts** assurent le **développement des services publics** tels que les écoles, les hôpitaux, la police, l'armée qui garantissent l'accès de tous les citoyens à l'éducation, la santé et la sécurité. Les citoyens participent également à la défense du pays à travers la **JDC (journée défense et citoyenneté)** et, si la situation l'exigeait, ils pourraient à nouveau être convoqués pour le service militaire. Enfin, les citoyens ont un **rôle judiciaire** au sein de la démocratie. En effet, chacun peut, partir des ses 23 ans, être convoqué comme juré en cours d'assises.

III. Les citoyens français, des citoyens européens.

Depuis le traité de en 1992 (complété par le traité d'Amsterdam de 1997 et le traité de Lisbonne de 2007), est citoyen de l'Union Européenne (U.E.) toute personne ayant la d'un Etat de l'U.E. Si je suis citoyen français, je suis donc également citoyen

Les citoyens européens ont plusieurs droits :

- le droit de et de séjourner, de travailler et d'étudier dans l'ensemble des Etats membres ;
- des droits civiques et politiques : droit de et d'éligibilité (être élu) aux élections et aux élections du Parlement dans l'Etat membre où ils résident, droit de pétition devant le Parlement européen ;
- un droit d'..... citoyenne (possibilité sous certaines conditions, de soumettre à la Commission européenne un texte de proposition de loi).
- des garanties juridiques (protection diplomatique et consulaire par exemple).

Depuis le traité de **Maastricht** en 1992 (complété par le traité d'Amsterdam de 1997 et le traité de Lisbonne de 2007), est citoyen de l'Union Européenne (U.E.) toute personne ayant la **nationalité** d'un Etat **membre** de l'U.E. Si je suis citoyen français, je suis donc également citoyen **européen**.

Les citoyens européens ont plusieurs droits :

- le droit de **circuler** et de séjourner, de travailler et d'étudier dans l'ensemble des Etats membres ;
- des droits civiques et politiques : droit de **vote** et d'éligibilité (être élu) aux élections **municipales** et aux élections du Parlement **européen** dans l'Etat membre où ils résident, droit de pétition devant le Parlement européen ;
- un droit d' **initiative** citoyenne (possibilité sous certaines conditions, de soumettre à la Commission européenne un texte de proposition de loi).
- des garanties juridiques (protection diplomatique et consulaire par exemple).